



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Communauté d'agglomération de Metz Métropole

Territoire lauréat

Appel à projets territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

Description générale du territoire :

Structure porteuse :

Communauté d'agglomération de Metz Métropole

Collectivité lauréate de l'appel à projets

Zéro déchet : oui non

Nom et fonction du porteur de projet :

Julien PILLET, responsable *prospectives et réduction des déchets*

L'agglomération compte 44 communes, sur un territoire classé en typologie « urbain ».

Population : **223 000 habitants.**

Région : Lorraine

Département : Moselle



Description générale et objectifs :

Le programme proposé est la continuité de 2 engagements de l'Agglomération : la poursuite de la prévention des déchets initiée en 2009 avec le PLP et la recherche constante de l'optimisation du service de collecte et de traitement. Fort de l'expérience acquise durant les 5 années du PLP, le programme ZGZD est élaboré afin de répondre aux objectifs nationaux.

La collectivité s'engage à atteindre des **objectifs globaux sur 3 ans**, déclinaison de la Loi TE, qui permettront d'assurer le respect de la hiérarchisation des modes de traitement :

- Réduire de 4 % les OMA
- Réduire de 4 % les apports en déchèterie
- Réduire de 4 % les DMA
- Augmenter de 5 % la valorisation matière

Chaque projet sera doté d'indicateurs pour permettre une démarche d'amélioration continue. Ils portent sur la prévention et la valorisation des DMA mais aussi sur le soutien à l'optimisation de la gestion de tous les déchets produits sur le territoire. La collectivité s'engage à partager son expérience.

Actions phares proposées ou déjà mises en œuvre :

4 piliers permettront d'accompagner particuliers et professionnels, publics et privés.

➤ **Etablissement d'un PLPDMA :**

Metz Métropole adoptera un nouveau programme de prévention en élargissant les actions aux DMA. Les principales thématiques seront l'accompagnement de la restauration collective à la réduction du gaspillage alimentaire, la finalisation du doctorat sur les changements de comportements liés à cette même thématique, le déploiement du compostage sous toutes ses formes (habitat individuel et collectif, en établissement, etc.), le soutien des initiatives locales pour des projets de prolongement de la durée de vie des objets et l'accompagnement des établissements publics et des entreprises à la réduction de leurs déchets.

➤ **Valorisation des déchets :**

L'optimisation des moyens de pré-collecte sera un moment privilégié pour déployer un programme d'augmentation des performances du tri et pour réfléchir à l'extension des consignes. L'optimisation des déchèteries et les études biodéchets permettront d'augmenter la valorisation avec de nouvelles filières, dont les REP, pour les particuliers et les professionnels y compris ceux du BTP.

➤ **Modification du mode de tarification :**

La redevance spéciale, initiée en 2015, sera progressivement étendue à tous les non-ménages. En parallèle, le projet de conteneurisation, couplé au projet d'équipement de systèmes embarqués de géolocalisation des véhicules, permettra de développer la réflexion sur la tarification incitative. Ces projets inciteront les non-ménages à réduire et valoriser leurs déchets, avec un accompagnement de la collectivité.

➤ **Exemplarité :**

L'Agglomération appliquera les actions de prévention et de valorisation des déchets à ses services et accompagnera les établissements publics. Elle favorisera l'émergence d'une nouvelle économie, circulaire, au travers de ses marchés publics, de l'accompagnement des initiatives d'écologie industrielle et territoriale et du soutien aux structures de l'ESS.

Contact :

Julien PILLET, responsable *prospectives et réduction des déchets*

Metz Métropole

Harmony Park, 11 bd Solidarité BP 55025, 57071 METZ CEDEX 3 ; 03 87 20 10 00

Site internet du projet ou de la structure porteuse :

www.metzmetropole.fr

